



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, a adopté le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1701-2025](#)
[MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1681-2025 AFIN D'AJOUTER UN TARIF POUR LES-CAMIONS-RESTAURANTS À L'ANNEXE « B »](#)

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement ;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 9 juillet 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière